

Conditions Générales de Vente

Entreprises souscriptrices directes à la plateforme alan

Éditeur :
afup SARL

Version :
1.0

En vigueur :
07/06/2026

RCCM :
GA-LBV-01-2022-B12-00019

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») régissent l'usage, par toute entreprise souscriptrice (ci-après le « **Client** »), des services de la plateforme **alan** édités et exploités par afup SARL (ci-après « **afup** »).

Article 1 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles afup met à disposition du Client la plateforme alan, accessible en ligne par abonnement, en vue de permettre la gestion de la paie et des ressources humaines des salariés du Client conformément au droit social gabonais.

Article 2 — Acceptation et opposabilité

La souscription à un abonnement implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par un représentant habilité du Client. Cette acceptation est matérialisée par une case à cocher horodatée et constitue une signature électronique au sens du droit gabonais et actes uniformes OHADA applicables. La version des CGV acceptées, la date d'acceptation, l'identité du signataire et son adresse IP sont conservées par afup à titre de preuve.

Article 3 — Description du service

La plateforme alan permet notamment :

- la gestion d'un annuaire de salariés et des contrats de travail associés ;
- l'établissement des bulletins de paie conformes à la réglementation gabonaise ;
- la production des déclarations sociales et fiscales (CNSS, CNAMGS, ID10, ID28, DAS) ;
- le suivi des congés, permissions, sanctions disciplinaires, évaluations ;
- la gestion des avances sur salaire et soldes de tout compte ;
- la génération de tous documents annexes (contrats, attestations, certificats).

Article 4 — Souscription

4.1 Forme de la souscription

La souscription s'effectue en ligne via le formulaire dédié de la plateforme, ou par convention écrite signée entre les Parties.

4.2 Période d'essai

Le Client peut bénéficier d'une période d'essai gratuite dont la durée est précisée au moment de la souscription. À l'issue de cette période, la poursuite de l'utilisation des services est subordonnée au paiement de l'abonnement souscrit.

Article 5 — Durée et reconduction

5.1 Formule mensuelle

La formule mensuelle est conclue pour une durée d'un (1) mois civil renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un mois. Le Client peut y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de **trente (30) jours**.

5.2 Formule annuelle

La formule annuelle est conclue pour une durée minimale de **douze (12) mois** à compter de la date d'effet de l'abonnement. À l'échéance, elle est reconduite tacitement pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation notifiée au moins **trente (30) jours** avant l'échéance.

Article 6 — Tarifs et conditions financières

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur la page tarifs à la date de la souscription, exprimés en francs CFA hors taxes. Les abonnements sont facturés d'avance, mensuellement ou annuellement selon la formule souscrite. En cas de retard de paiement, et après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours, l'accès à la plateforme sera suspendu. Toute modification tarifaire sera notifiée au moins 60 jours avant son entrée en vigueur, le Client conservant la faculté de résilier sans pénalité en cas de désaccord.

Article 7 — Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir des informations exactes, utiliser la plateforme conformément à sa destination, préserver la confidentialité de ses identifiants, activer la 2FA pour ses comptes à privilèges, ne pas tenter de contourner les mesures de sécurité, respecter ses obligations de responsable de traitement au titre de la loi 001/2011, et régler les factures aux échéances.

Article 8 — Obligations d'afup

afup s'engage à fournir le service conformément aux fonctionnalités décrites, mettre en œuvre les mesures de sécurité décrites dans la Charte de sécurité, respecter ses obligations de sous-traitant au titre de la loi 001/2011, assurer la disponibilité dans les conditions de l'article 9, et répondre aux demandes de support dans des délais raisonnables.

Article 9 — Disponibilité et maintenance

afup s'efforce d'assurer une disponibilité du service de **99 % en moyenne mensuelle**, hors interruptions programmées annoncées 48 heures à l'avance. afup ne saurait être tenue responsable des indisponibilités résultant d'un cas de force majeure, d'une défaillance du réseau internet du Client, d'un incident chez l'hébergeur ou d'une attaque informatique de grande ampleur.

Article 10 — Données du Client

Le Client demeure propriétaire de l'ensemble des données qu'il enregistre. afup s'engage à préserver leur confidentialité et à ne les utiliser que pour l'exécution du contrat. En cas de résiliation, le Client dispose d'un délai de **trente (30) jours** pour exporter ses données. Passé ce délai, les données sont supprimées de manière irréversible des systèmes de production, sous réserve des obligations légales d'archivage.

Article 11 — Propriété intellectuelle

La plateforme alan, son code source, son design et l'ensemble des éléments la composant sont la propriété exclusive d'afup. afup concède au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable, pour la durée de l'abonnement. Toute reproduction, modification, désassemblage, ingénierie inverse ou mise à disposition à un tiers est strictement interdite.

Article 12 — Responsabilité

La responsabilité d'afup ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée et pour les dommages directs subis. afup ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, de clientèle, d'image, trouble commercial, préjudice moral). Le montant total de la responsabilité d'afup, toutes causes confondues, est plafonné aux **sommes effectivement versées par le Client au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur**.

Article 13 — Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de la jurisprudence gabonaise et des Actes Uniformes OHADA.

Article 14 — Résiliation

Conformément aux dispositions de l'article 5 pour la résiliation pour convenance. En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations, l'autre Partie pourra résilier le contrat de plein droit, trente (30) jours après mise en demeure restée infructueuse.

Article 15 — Cession

Le Client ne peut céder le bénéfice du contrat sans l'accord préalable et écrit d'afup. afup pourra céder ses droits et obligations à toute société de son groupe ou à un repreneur, sous réserve d'en informer le Client.

Article 16 — Modifications des CGV

Toute modification substantielle des CGV sera notifiée au Client par courriel au moins soixante (60) jours avant son entrée en vigueur. À défaut de contestation, le Client est réputé accepter. En cas de désaccord, il conserve la faculté de résilier sans pénalité.

Article 17 — Données à caractère personnel

Les Parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives au titre de la loi 001/2011. Le Client agit en qualité de responsable de traitement à l'égard des données de ses salariés. afup intervient en qualité de sous-traitant et exécute ses prestations conformément aux instructions documentées du Client.

Article 18 — Convention de preuve

Les Parties conviennent expressément que les enregistrements informatiques conservés par afup (logs de connexion, traces d'acceptation, versions horodatées) ont force probante entre elles, faisant foi jusqu'à preuve contraire.

Article 19 — Indépendance des clauses

Si l'une des stipulations venait à être déclarée nulle ou non écrite, toutes les autres conserveraient leur pleine validité.

Article 20 — Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit gabonais et actes uniformes OHADA applicables. En cas de litige, et après tentative préalable de règlement amiable, compétence exclusive est attribuée au **Tribunal de Commerce de Libreville**.

Acceptation horodatée. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant de souscrire. L'acceptation se matérialise par le clic sur la case « J'accepte les CGV » à la création de l'abonnement, dont la trace électronique (date, IP, signataire) est archivée par afup.